

Décision

Générale

colonial

Décision n° 527 relative à la création d'une Commission de classement.

n° 527

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 8 août 1921 portant organisation générale des trésoreries coloniales : Vu le décret du 4 juin 1935 modifiant le précédent,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est Instituée une Commission de classement comprenant: — M. Rouland, administrateur de 2^e Classe des colonies président — le chef du service des finances, membre: — le trésorier-payeur-membre: — M. Chavieny, commis principal du Trésor membre, Art.2-La Commission visée à l'article précédent, se réunira au lieu et date fixés par le président, pour établir le tableau d'avancement du personnel de la trésorerie. Art. 3—M. Jouffrey, rédacteur de 2^e classe de l'administration générale des colonies, assurera les fonctions de secrétaire sans voix délibérative. Art. 4 —La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Gouverneur, P.H. SIRIEX.